CHAPITRE V

DESTINÉE DE L'AME HUMAINE

SOMMAIRE

1. Immortalité de l'âme. — 2. Preuves de l'immortalité de l'âme. Preuve métaphysique. Preuves psychologiques. Preuves morales. — 3. La métempsycose. Son absurdité. Ses conséquences morales. — 4. Destinée du composé humain. Résurrection des corps.

Si les libres penseurs de toutes les époques ont imaginé les systèmes les plus grossiers sur la nature et l'origine de l'âme, c'est dans le but de nier le dogme de la vie future, à cause de la responsabilité morale qui est intimement liée à ce dogme. Il est donc très important d'établir l'immortalité de l'âme. Cette question résolue, nous nous demanderons si l'épreuve s'achève ici-bas, ou s'il faut admettre, avec les partisans de la *métempsycose*, qu'elle se continue dans une série d'existences anologues à la nôtre, et, enfin, si le composé humain détruit par la mort sera reconstitué.

1. Immortalité de l'âme.

1. L'âme est *immortelle*, c'est-à-dire qu'elle ne cessera jamais de vivre. Si la *mort* est la perte de la vie, l'*immortalité*, par contre, est l'inamissibilité de la vie.

En niant l'immortalité de l'âme, les matérialistes tombent dans une étrange contradiction. D'un côté, ces prétendus philosophes poussent l'orgueil jusqu'à diviniser la nature humaine; et, d'un autre côté, ils ravalent cette même nature jusqu'à l'animal privé de raison et lui donnent la même destinée.

La question de l'immortalité de l'âme intéresse non seulement la dignité humaine, mais encore sa conduite. « Toutes nos actions et toutes nos pensées doivent prendre des routes si différentes, selon qu'il y aura des biens éternels à espérer ou non, qu'il est impossible de faire une démarche avec sens et jugement qu'en la réglant par la vue de ce point, qui doit être notre premier objet. Ainsi notre premier intérêt et notre premier devoir est de nous éclairer sur ce sujet, d'où dépend toute notre conduite. » (Pascal.)

2. Preuves de l'immortalité de l'âme.

2. On démontre l'immortalité de l'âme par trois espèces de preuves : la preuve *métaphysique*, les preuves *psychologiques* et les preuves *morales*.

Preuve métaphysique.

3. Par cette preuve, tirée de la *simplicité* et de la *spiritualité* de l'âme, on établit que l'âme est immortelle de sa nature; en d'autres termes, qu'elle peut survivre au corps.

Étant *simple*, sans parties séparables, l'âme échappe nécessairement à la dissolution. Étant *spirituelle*, elle peut, sans le concours des organes, vivre de la vie qui convient aux esprits. La nature de l'âme est donc telle, qu'il faudrait, pour la faire passer de l'être au néant, l'acte tout-puissant d'une cause extérieure. Mais non seulement il n'y a aucune raison pour qu'elle soit anéantie, pour qu'elle ait un sort pire que le corps lui-même, dont les éléments, lorsqu'il se corrompt, ne sont point détruits; mais il y a des raisons pour que, de fait, elle survive au corps, en conservant la conscience de son identité personnelle. Ces raisons sont exposées dans les preuves psychologiques et morales.

Preuves psychologiques.

4. *Première preuve : Désir d'un bonheur infini et illimité.* — L'homme est créé pour un bien et un bonheur infinis; ses aspirations naturelles le prouvent. Or ce bonheur, ce bien absolu, il ne l'atteint pas en cette vie : l'expérience le démontre. Il faut donc qu'il puisse l'atteindre dans une autre vie; autrement, il y aurait disproportion entre ses penchants et sa fin. — D'autre part, point de bonheur parfait sans durée illimitée.

5. *Deuxième preuve : Le vrai absolu, objet de notre intelligence*[1]. — L'entendement humain a pour objet des vérités éternelles, toujours les mêmes, à l'égard desquelles nous sommes toujours les mêmes, toujours également ravis de leur beauté. Cette conformité de l'entendement à des choses qui ne changent point montre qu'il y a en lui un principe de vie immortelle.

6. *Troisième preuve : Confirmation par l'absurde.* — Si l'homme n'est pas immortel, il est le plus malheureux, le plus

[1] Cf. Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. v, 14.

déshérité des êtres de la création. Toutes les créatures qui lui sont inférieures atteignent leur fin ici-bas ; l'animal repu ne rêve pas de félicité plus parfaite. L'homme, qui a un besoin insatiable du vrai, du bien, du beau, du bonheur infini, d'une vie immortelle, serait donc le seul être dont les aspirations ne seraient point satisfaites, le seul qui mourrait inassouvi, déçu ! Cela répugne à la sagesse et à la bonté du Créateur.

Preuves morales.

7. *Première preuve : Le consentement universel.* — La croyance à la vie future est une de celles qui sont le plus enracinées dans le cœur des hommes. On la retrouve chez tous les peuples, barbares ou civilisés, anciens ou modernes. Elle se manifeste dans le culte des morts ; elle est affirmée dans toutes les religions. C'est là un fait historique incontestable, qui confirme les preuves rationnelles de l'immortalité de l'âme.

8. *Deuxième preuve : La sanction morale.* — On entend par sanction l'ensemble des récompenses et des peines attachées à l'observation ou à la violation de la loi. — La sanction, pour être juste, doit : 1° être *universelle,* c'est-à-dire ne laisser aucune bonne action sans récompense, aucune mauvaise action sans châtiment ; 2° être *proportionnelle* au mérite ou au démérite de l'agent moral ; 3° être *incontestable,* c'est-à-dire être reconnue comme juste par le sujet de la sanction, car le bonheur n'est une récompense, et le malheur n'est un châtiment, qu'autant qu'on a conscience d'avoir bien ou mal fait.

Ici-bas il y a, pour la loi morale, quatre espèces de sanctions : 1° la sanction *naturelle,* consistant dans les conséquences naturelles de nos actes, par exemple, les maladies que cause l'intempérance, l'indigence qui est le résultat de la paresse, etc. ; 2° la sanction *sociale,* consistant dans les peines infligées par les tribunaux ; 3° la sanction de l'*opinion publique,* consistant dans l'estime accordée aux gens de bien et dans le blâme ou le mépris déversé sur les coupables ; 4° la sanction de la *conscience,* consistant dans la joie ou le remords qu'on éprouve après une bonne ou une mauvaise action.

Or, si on examine chacune de ces sanctions, aucune ne satisfait à toutes les conditions requises ; aucune n'est suffisante et complète.

Il faut donc admettre une autre vie où il sera rendu à chacun selon ses œuvres.

9. Quant à la nature des récompenses et des peines de la vie future, nous ne pouvons la connaître que par la révélation. Le rôle principal de la raison ici est de confirmer les dogmes de la foi, en constatant qu'ils répondent parfaitement à l'idée que nous nous faisons de la bonté et de la justice de Dieu.

3. La métempsycose.

10. Parmi les doctrines que repousse la raison relativement au sort de l'âme dans la vie future se trouve celle de la *métempsycose,* admise par les religions de l'ancienne Égypte et de l'Inde, et renouvelée par les partisans du spiritisme.

D'après cette doctrine, l'âme, à la mort, passe dans un autre corps et commence une nouvelle existence, où elle est heureuse ou malheureuse, suivant qu'elle a bien ou mal agi dans une existence antérieure. Chaque âme a déjà vécu, dans le passé, en un nombre indéfini de corps, et vivra de même dans l'avenir. La destinée qui l'attend, quand elle se sépare du corps, n'est pas le ciel ou l'enfer, mais une sorte d'éternel purgatoire.

La métempsycose ne repose sur aucun fondement, et ses conséquences sont funestes à la morale.

Absurdité de la métempsycose.

11. La métempsycose ne repose sur aucun fondement. Où est la preuve que j'ai déjà vécu avant d'apparaître sur cette terre, et que mon âme, à la mort, doive être unie à un autre organisme ?

Une des conditions de la sanction, comme nous l'avons dit, est d'être *incontestable* (n° 8). Or, si les biens et les maux de la vie présente ne sont que des récompenses et des châtiments, nous devons avoir conscience d'avoir mérité ou démérité dans une vie antérieure. Mais jamais personne n'a eu conscience de cette responsabilité.

Dira-t-on que l'âme qui n'a pas rempli son devoir ici-bas doit être soumise à une nouvelle épreuve ? La justice ne demande rien de semblable ; elle exige simplement que cette âme, qui a eu le temps de faire son choix entre le bien et le mal, soit récompensée ou punie suivant qu'elle a bien ou mal agi.

Conséquences de la métempsycose.

12. Les conséquences de la métempsycose sont funestes à la morale. D'abord, les bons seraient découragés par la perspective

d'épreuves indéfinies, où il sera toujours possible de moins bien faire qu'auparavant, et de s'exposer ainsi à une nouvelle vie de malheur et de souffrance ; et les méchants, enhardis par la croyance qu'il n'y aura jamais pour eux d'éternel enfer, pourront fouler aux pieds tous leurs devoirs, en se disant qu'ils tâcheront de mieux faire dans une nouvelle vie.

En second lieu, si les infirmités et les souffrances ne sont que des châtiments des fautes passées, et si la prospérité n'est qu'une récompense des mérites antérieurs, les gens malheureux sont dignes du mépris public, et les gens bien portants et riches ont le droit de se glorifier de leurs avantages naturels.

Ces conséquences, qu'on voit se réaliser dans les religions de l'Extrême-Orient, dans le bouddhisme et le brahmanisme, suffisent seules à prouver la fausseté de cette étrange doctrine.

4. Destinée du composé humain.

Résurrection du corps.

13. « L'âme, suivant la définition de Bossuet, est une substance intelligente née pour vivre dans un corps et lui être intimement unie. » Bien qu'elle soit essentiellement distincte du corps et qu'elle puisse, après la mort, exister et vivre sans lui, sa destinée est de former avec lui un seul et même être humain. L'homme n'est ni l'âme seule, ni le corps seul; il est un composé substantiel d'esprit et de matière, une nature mixte, à la fois spirituelle et corporelle. Cela étant, il est dans l'ordre que l'âme soit de nouveau réunie à son corps après en avoir été quelque temps séparée. Si le corps, qui fait partie intégrante de la nature humaine, ne devait jamais ressusciter, il s'ensuivrait que l'homme, œuvre de prédilection des mains divines, devrait en permanence demeurer dans un état contre nature. Il ne saurait en être ainsi. Dieu a pu permettre au péché de renverser pour un temps l'ordre de sa providence, mais non de triompher à jamais des lois qu'il a établies.

14. Cet argument en faveur de la résurrection des corps est confirmé par des raisons prises : soit du *côté de l'ordre moral*, qui veut que le corps, instrument du bien ou du mal accompli par l'âme, participe à sa récompense ou à son châtiment; soit du *côté de la nature*, où tout meurt sans cesse pour reprendre une nouvelle vie, et où l'homme ferait une inexplicable exception si, seul, il mourait pour ne plus revivre.

CHAPITRE VI

EXISTENCE DE DIEU

« Si quelqu'un dit que le seul Dieu véritable, notre Créateur et Seigneur, ne peut pas être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des choses créées : qu'il soit anathème. » (CONCILE DU VATICAN, const. *Dei Filius*, II, *De la Révélation*, can. 1.)

SOMMAIRE

1. La question de l'existence de Dieu. — 2. Preuves de l'existence de Dieu. Preuve physique, ou des causes finales. Objection. Preuves métaphysiques : contingence du monde, subordination des causes efficientes, le mouvement, les degrés d'excellence, les vérités éternelles. Preuves morales : consentement universel, objections : loi morale. — 3. L'athéisme. Les athées. Absurdité de l'athéisme. Ses conséquences. L'inspirateur de l'athéisme.

Il n'est pas de question qui intéresse autant l'humanité que celle de l'*existence de Dieu*. La solution de cette question n'est pas au-dessus des forces de la raison humaine. Après en avoir exposé les preuves, nous réfuterons l'absurde système de l'athéisme.

1. La question de l'existence de Dieu.

1. Au-dessus de cet univers visible, y a-t-il un Être qui en soit la cause première et la fin dernière? Il n'est pas de question qui importe davantage à la dignité et au bonheur de l'homme. Ce que dit Pascal de l'immortalité de l'âme est plus vrai encore de l'existence de Dieu : « C'est une chose qui nous importe si fort et qui nous touche de si près, qu'il faut avoir perdu tout sentiment, pour être dans l'indifférence de savoir ce qui en est. » Vivre sans connaître Dieu et le chercher est une inconcevable folie.

2. L'idée de la Divinité est si profondément gravée au cœur de l'humanité, qu'il semble inutile de démontrer son existence. Mais, aux époques de corruption, il se rencontre de ces hommes qui sont assez lâches, suivant l'expression de l'auteur des *Pensées*, pour faire les braves contre Dieu. Sous le masque de la science, ils essayent par maint sophisme d'obscurcir cette éclatante vérité;